

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC
PRES LE TRIBUNAL JUDICIAIRE -
TRIBUNAL DE POLICE DE SENLIS
8, Rue JULES MICHELET
60109 CREIL

CLASSEMENT AFM

COPIE

L'Officier du Ministère Public

à

Maître DEHAN Yohan
Avocat à la Cour
174 rue de Courcelles
75017 PARIS

Références à rappeler :

Rédacteur :

Maître,

En réponse à votre courrier du 22 octobre 2025 au nom de votre client,

pour l'(les) infraction(s) suivante(s):

- 1 fois **011302** EXCES DE VITESSE D'AU MOINS 20 KM/H ET INFERIEUR A 30 KM/H PAR
CONDUCTEUR DE VEHICULE A MOTEUR ART.R.413-14 §1 AL.1 C.ROUTE. ART.R.413-14 §1 AL.1
C.ROUTE.
Infraction(s) relevée(s) à _____ au point
kilométrique dans le sens (_____) en date du _____ par procès verbal n°
dressé par _____, avec le(s) véhicule(s) immatriculé(s) :
Infraction(s) relevée(s) avec une vitesse enregistrée de _____ retenue de _____ pour une vitesse
autorisée de _____.

Après examen des motifs indiqués dans votre courrier, j'ai le plaisir de vous informer que j'ai procédé au
classement de cette contravention.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à CREIL, le 12/03/2026

L'OFFICIER DU MINISTERE PUBLIC

Sébastien CHALVET
Officier du Ministère Public

